

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 9 juin 2025, à 19 h 00, présidé par monsieur le Maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir (<i>absent</i>)	
Mme Marie-Soleil Poulin	M. Simon Normandin
M. Jean-Claude Daoust	M. Mario St-Pierre

Et madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron.

Monsieur le maire Steve Lanciaux informe les personnes présentes que la rencontre est enregistrée.

2025-06-09-01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum est atteint la séance peut donc commencer.

2025-06-09-02 **MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin demande d'ajouter un (1) point à l'ordre du jour, soit le 2025-06-09-11.18 Renouvellement Programme Environnement-Plage.

2025-06-09-03 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour modifié.

1. Ouverture de la séance
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Suivi des demandes
6. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 12 mai 2025
7. Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 20 mai 2025
8. Dépôt et Approbation des comptes
9. Rapport du maire
10. Rapport de la direction générale
11. Résolutions
 - 11.1 Adoption du règlement 345 modifiant le règlement n° 237-14 de zonage afin d'agrandir la zone M-2 et créer une nouvelle zone au nord du périmètre urbain
 - 11.2 Adoption du second projet de règlement 347 modifiant le règlement n°237-14 de zonage afin d'encadrer les cantines mobiles et d'autoriser l'usage d'extraction dans la zone A-1
 - 11.3 Tournoi de poches de la MRC
 - 11.4 Marge de crédit d'exploitation
 - 11.5 Appel d'offres pour le refinancement d'emprunt découlant du règlement d'emprunt n°202
 - 11.6 Participation au Congrès FQM 2025
 - 11.7 Club Joyeux de Saint-Herménégilde demande de subvention
 - 11.8 Nomination de membres du comité consultatif d'urbanisme
 - 11.9 Demande d'aide financière PAFFSR
 - 11.10 Plan de gestion des actifs (PGA)
 - 11.11 Entente de fourniture de personnel technique de la FQM
 - 11.12 Entente de fourniture de services par le personnel technique de la FQM
 - 11.13 Vente de terrain chemin Saint-Jacques

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



- 11.14 Renouvellement adhésion CSLE et nomination de représentants
- 11.15 Entente Gestion sauveteurs 2025
- 11.16 MADA Nomination du comité local
- 11.17 RIGDSC – Quote-part spéciale
- 11.18 Renouvellement Programme Environnement-Plage
- 12. Régie Incendie
- 13. RIGDSC et Hygiène du Milieu
- 14. Forêt Hereford
- 15. Loisirs
- 16. Famille
- 17. Culture
- 18. Lacs et cours d'eau
- 19. Divers
- 20. Période de questions
- 21. Autres sujets
- 22. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2025-06-09-04 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2025-06-09-05 SUIVI DES DEMANDES

Toutes les demandes ont été répondues.

2025-06-09-06 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 12 MAI 2025

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la session ordinaire du 12 mai 2025 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

2025-06-09-07 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2025

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la session extraordinaire du 20 mai 2025 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

2025-06-09-08 DÉPÔT ET APPROBATION DES COMPTES

La greffière-trésorière dépose la liste des comptes fournisseurs du mois de mai 2025 (149 803,95 \$), la liste des rémunérations et prélèvements versés en mai 2025 et les états financiers mensuels de mai 2025. Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de mai 2025.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

IL EST PROPOSÉ, par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **DE PRENDRE ACTE** du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;
- **D'ADOPTER** et **D'AUTORISER** le paiement des comptes tels que soumis.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Jeanne BERGERON
Directrice Générale et greffière-trésorière
Adoptée.

2025-06-09-09 **RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le Maire Steve Lanciaux dépose et fait lecture de son rapport annuel des états financiers 2024.

Il indique également de porter attention au vol dans les voitures, c'est aussi en campagne, et il invite la population à verrouiller leurs portes.

2025-06-09-10 **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron dépose le rapport de correspondance, les états financiers pour le mois de mai 2025, le rapport du mois d'avril 2025 concernant l'eau potable et le traitement des eaux usées, ainsi que le rapport des permis émis en mai 2025, soit quinze (15) permis.

2025-06-09-11 **RÉSOLUTIONS**

2025-06-09-11.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 345 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 237-14 DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE M-2**

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre déclare que le fait de voter à l'égard de la question soumise au conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal. Monsieur le conseiller Mario St-Pierre confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote.

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre quitte les délibérations de ce conseil à 19 h 07.

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun d'adopter le règlement numéro 345 modifiant le règlement n° 237-14 de zonage afin d'agrandir la zone M-2 et créer une nouvelle zone au nord du périmètre urbain;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la session régulière du 14 avril 2025 et qu'un premier projet de règlement numéro 345 modifiant le règlement n° 237-14 de zonage afin d'agrandir la zone M-2 et créer une nouvelle zone au nord du périmètre urbain a été régulièrement adopté à cette même séance;

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 12 mai 2025;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



ATTENDU QUE le 12 mai 2025, la municipalité de Saint-Herménégilde a adopté le second projet de règlement numéro 345 modifiant le règlement n° 237-14 de zonage afin d'agrandir la zone M-2 et créer une nouvelle zone au nord du périmètre urbain;

ATTENDU QUE l'article 135 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que dans le cas où aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement, le conseil de la municipalité adopte, sans changement, le règlement ayant fait l'objet de ce projet;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu aucune demande valide à l'égard du règlement numéro 345 modifiant le règlement n° 237-14 de zonage afin d'agrandir la zone M-2 et créer une nouvelle zone au nord du périmètre urbain;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents

- **D'ADOPTER** le règlement numéro 345 modifiant le règlement n° 237-14 de zonage afin d'agrandir la zone M-2 et créer une nouvelle zone au nord du périmètre urbain.
- **QU'**un avis soit envoyé à la MRC de Coaticook.

Adoptée.

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre se joint de nouveau aux délibérations de ce conseil à 19 h 08.

2025-06-09-11.2 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 347 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 237-14 DE ZONAGE AFIN D'ENCADRER LES CANTINES MOBILES ET D'AUTORISER L'USAGE D'EXTRACTION DANS LA ZONE A-1**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde juge à propos de modifier son règlement de zonage afin d'inclure des dispositions concernant les cantines mobiles, et afin d'autoriser les sites d'extractions dans la zone A-1;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe 5, « carte des contraintes », du règlement de zonage afin de se rendre conforme au document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur;

ATTENDU QUE le règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la session régulière du 12 mai 2025 et qu'un premier projet de règlement numéro 347 modifiant le règlement n° 237-14 de zonage afin d'encadrer les cantines mobiles et d'autoriser l'usage d'extraction dans la zone A-1 été régulièrement adopté à cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du second projet de règlement et que tous les membres présents renoncent à sa lecture, séance tenante;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

ATTENDU QUE des copies du second projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, C-27.1);

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 12 mai 2025 à 18 h 30;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Simon Normandin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le second projet de règlement numéro 347 modifiant le règlement n° 237-14 de zonage afin d'encadrer les cantines mobiles et d'autoriser l'usage d'extraction dans la zone A-1.

Adoptée.

2025-06-09-11.3 **TOURNOI DE POCHEs MRC COATICOOK**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a été invitée à participer au tournoi de poches MRC Coaticook;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité que monsieur le maire Steve Lanciaux et monsieur le conseiller Simon Normandin, participent au tournoi de poches MRC Coaticook et que la municipalité de Saint-Herménégilde acquitte le coût de leur inscription, soit 60,00 \$ chacun.

Adoptée.

2025-06-09-11.4 **MARGE DE CRÉDIT D'EXPLOITATION**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde souhaite se doter d'une marge de crédit afin de gérer des dépenses imprévues;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Simon Normandin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** la directrice générale à déposer une demande à Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie, pour l'obtention d'une marge de crédit d'exploitation au montant de 384 000,00 \$;
- **QUE** monsieur le maire et madame la greffière-trésorière soient mandatés afin de procéder à la signature de tous les documents nécessaires afin de donner plein effet aux présentes;

Adoptée.

2025-06-09-11.5 **APPEL D'OFFRES POUR LE REFINANCEMENT D'EMPRUNT DÉCOULANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N°202**

ATTENDU QUE le financement d'emprunt découlant du règlement d'emprunt numéro 202 viendra à échéance le 13 octobre 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents, que la directrice générale invite les soumissionnaires désignés par le conseil pour le refinancement d'emprunt découlant du règlement d'emprunt numéro 202, suivant le bordereau de soumission. La municipalité de Saint-Herménégilde ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



soumissions qui auront été reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire.

Adoptée.

2025-06-09-11.6 PARTICIPATION AU CONGRÈS FQM 2025

ATTENDU QUE la municipalité désire être présente au congrès 2025 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

ATTENDU QU'il est judicieux que deux élus puissent assister au congrès et faire rapport au conseil du contenu des ateliers auxquels ils auront assisté;

ATTENDU QUE monsieur le maire Steve Lanciaux est inscrit par la MRC de Coaticook;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Mario St-Pierre fait part de son désir de participer au congrès FQM 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Simon Normandin, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, et résolu à l'unanimité des membres présents de permettre et de payer la participation de monsieur le conseiller Mario St-Pierre au congrès FQM 2025.

Adoptée.

2025-06-09-11.7 CLUB JOYEUX DE SAINT-HERMÉNÉGILDE DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU QUE le Club Joyeux de Saint-Herménégilde demande une aide financière de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité des membres présents de remettre une aide financière de 650,00 \$ au Club Joyeux de Saint-Herménégilde.

Adoptée.

2025-06-09-11.8 NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le règlement numéro 337 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme a été adopté;

ATTENDU QUE monsieur Denis Tremblay a démissionné de son poste au sein du Comité consultatif d'urbanisme en date du 27 avril 2025;

ATTENDU QUE madame Lucie O'Neill a démissionné de son poste au sein du Comité consultatif d'urbanisme en date du 30 mai 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE mesdames Lucie Tremblay et Chantal Jacques ont été approchées afin de devenir membre du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

mesdames Lucie Tremblay et Chantal Jacques, à titre de membres résidents du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée.

2025-06-09-11.9 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAFFSR

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde désire prévenir et diminuer les risques de décès et de blessures de tous les usagers du réseau routier, notamment les individus en situation de vulnérabilité comme les piétons, les cyclistes, la clientèle scolaire y compris la petite enfance, les personnes âgées et les personnes handicapées;

ATTENDU QUE la municipalité désire améliorer la sécurité des usagers de la route;

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir deux (2) panneaux d'affichage de vitesse amovible (PAVA) en vue d'en faire l'installation temporaire sur la route 141 à la hauteur du Lac Wallace;

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir deux (2) dos d'âne en vue d'en faire l'installation permanente sur le chemin Saint-Jacques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Simon Normandin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron soit autorisée à déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) afin de procéder à l'acquisition et à l'installation des panneaux d'affichage de vitesse amovible (PAVA) et des dos d'ânes;
- **QUE** madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron soit autorisée à représenter la municipalité de Saint-Herménégilde et à signer l'engagement ainsi que tous les documents utiles et nécessaires afin de donner plein effet aux présentes
- **QUE** madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron soit autorisée à procéder à l'acquisition des panneaux d'affichage de vitesse amovible (PAVA) et des dos d'ânes requis aux fins des présentes.

Adoptée.

2025-06-09-11.10 PLAN DE GESTION DES ACTIFS (PGA)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

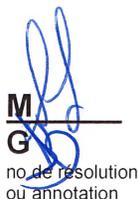
ATTENDU QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

ATTENDU QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



ATTENDU QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Simon Normandin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- **QUE** la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;
- **QUE** le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Adoptée.

2025-06-09-11.11 ENTENTE DE FOURNITURE DE PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

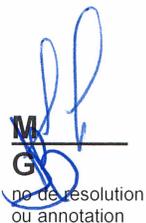
ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;
- **QUE** monsieur le maire Steve Lanciaux et madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;
- **QUE** madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Adoptée.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

2025-06-09-11.12 ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES PAR LE PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'une entente avec la FQM à cet effet a été signée;

ATTENDU l'offre de services reçue de la FQM en regard de l'élaboration d'un plan de gestion des actifs en eau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le conseil autorise la Municipalité à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer l'élaboration d'un plan de gestion des actifs en eau;
- **D'ACCEPTER** l'offre de services présentée par la FQM pour (projet);
- **QUE** madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de ce projet.

Adoptée.

2025-06-09-11.13 VENTE DE TERRAIN CHEMIN SAINT-JACQUES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde souhaite se départir d'un terrain situé sur le chemin Saint-Jacques, soit le lot 5 792 087;

ATTENDU QUE le lot 5 792 087 est un bien du domaine privé de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a reçu une offre d'achat en date du 2 juin 2025, d'un terrain situé sur le chemin Saint-Jacques, soit le lot 5 792 087 pour un montant de 40 000,00 \$ plus les taxes applicables, payable lors de la signature du contrat de vente notarié;

ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à la vente de ce terrain;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** la vente du terrain situé sur le chemin Saint-Jacques, soit le lot 5 792 087, à Sarah Philibert, au montant de 40 000,00 \$ plus les taxes applicables, payable lors de la signature du contrat de vente notarié, aux conditions suivantes, telles que mentionnées dans la mise en vente du terrain :
 - Obligation de construire dans un délai de 2 ans maximum
 - Sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur;
 - L'acheteur devra vérifier avec la municipalité quant à la faisabilité de son projet.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



- **D'AUTORISER** la directrice générale et greffière-trésorière à accepter l'offre d'achat du terrain situé sur le chemin Saint-Jacques, soit le lot 5 792 087 et communiquer avec tous les intervenants nécessaires afin de donner plein effet aux présentes;
- **QUE** les clauses usuelles d'un contrat de vente soient insérées dans l'acte de vente notarié;
- **D'AUTORISER** monsieur le maire Steve Lanciaux à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente notarié du lot 5 792 087, et tous documents utiles et nécessaires afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2025-06-09-11.14 RENOUVELLEMENT ADHÉSION CSLE ET NOMINATION DE REPRÉSENTANTS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde désire renouveler son adhésion à Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) au coût de 75,00 \$ pour l'année 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un représentant de la Municipalité de Saint-Herménégilde au conseil du CSLE, ainsi qu'un substitut du représentant en cas de besoin;

ATTENDU QUE monsieur le maire Steve Lanciaux s'est porté volontaire pour être le représentant autorisé de la municipalité au CSLE;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer monsieur le maire Steve Lanciaux, à titre de représentant au CSLE.

Adoptée.

2025-06-09-11.15 ENTENTE GESTION SAUVETEURS 2025

ATTENDU QU'il est nécessaire d'assurer la surveillance de la plage municipale du Lac Wallace;

ATTENDU QU'Acti-Sports MRC de Coaticook désire partager les services de sauveteurs de piscine et de plage avec les différentes municipalités environnantes afin d'offrir des plans d'eau sécuritaires durant la période estivale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'ACCEPTER** l'entente de gestion du personnel sauveteur pour la saison estivale 2025, soit 1008 heures de surveillance pour 2 sauveteurs, du 21 juin au 17 août, puis les 23, 24, 30 et 31 août, ainsi que le 1^{er} septembre, de 10 h 00 à 18 h 00, au coût de 39 819,51 \$;
- **D'AUTORISER** madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron à signer l'entente de gestion du personnel de sauveteur et tous les documents utiles et nécessaires afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

2025-06-09-11.16 MADA – NOMINATION DU COMITÉ LOCAL

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a entrepris les démarches de renouvellement de sa politique familiale et des aînés par l'entremise de la MRC de Coaticook;

ATTENDU QUE dans le cadre du renouvellement de sa politique familiale et des aînés, la Municipalité de Saint-Herménégilde doit autoriser la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage, décrire le mandat de ce dernier et y présenter les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le conseil municipal crée le Comité de pilotage local de la Municipalité de Saint-Herménégilde.
- **QUE** les membres du comité de pilotage soient :

Noms et titres des membres du comité

- Jeanne Dubois, personne représentant des aînés;
 - Simon Normandin, élu responsable du dossier « familles / aînés »;
 - Anne-Marie St-Pierre et Noémie Caron, représentants des familles;
 - Dominic Ager, partenaire privé;
- **QUE** ce comité a pour mandat de voir au bon fonctionnement de la démarche, et notamment de mettre à jour la politique familiale et des aînés de la Municipalité de Saint-Herménégilde ainsi que du plan d'action qui en découle.
 - **QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Coaticook.

Adoptée.

2025-06-09-11.17 RIGDSC – QUOTE-PART SPÉCIALE

ATTENDU QUE l'article 468.45 de la Loi sur les cités et villes (LCV) et 614 du Code municipal du Québec stipule que tout déficit d'un exercice financier doit être porté aux dépenses du budget de l'exercice suivant;

ATTENDU QUE l'article 468.36 de la LCV et 605 du Code municipal du Québec permet à une régie de dresser tout budget supplémentaire jugé nécessaire au cours d'un exercice financier;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) a adopté, le 14 mai 2025, une demande de quote-part spéciale de 1 050 735 \$ pour couvrir le déficit cumulé de 1 050 735 \$ aux états financiers terminés le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE cette demande de budget supplémentaire se détaille comme suit:

Déficit accumulé 2023	(64 924) \$
Manque de revenus – budget 2024	(72 000) \$
Dépenses d'opérations additionnelles	(125 000) \$
Plateforme de compostage – drainage et nettoyage	(73 000) \$
Tests et essai – Nouvelle usine de traitement	(65 000) \$

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



Règlement Magog – Radiation de créance	(107 500) \$
Païement dette par anticipation	(180 000) \$
Dépassement de coût à l'usine / Litige avec l'entrepreneur	(304 453) \$
Budget supplémentaire	(1 050 735) \$

ATTENDU QUE la dette de 107 500,00 \$ incluse dans le budget supplémentaire doit être assumée par les membres de la Régie à l'exception de la Ville de Magog et du Canton d'Orford considérant la nature de l'entente finale dans ce dossier ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde demande à la Régie de poursuivre ses efforts visant la mise en place d'outils administratifs pour une meilleure gestion financière permettant de mieux anticiper les dépenses et les risques de déficit;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde autorise sa quote-part spéciale pour le déficit de l'exercice 2024 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC);

ATTENDU QUE cette quote-part sera due en septembre 2025 et payable 30 jours suivant la facturation selon ce qui est prévu à l'article 15 de l'entente intermunicipale à moins qu'une entente de paiement différente soit négociée par un membre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le conseil municipal de la municipalité Saint-Herménégilde accepte le budget supplémentaire de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC), au montant de 1 050 735 \$;
- **QUE** ce conseil autorise le versement de la quote-part spéciale de la municipalité de Saint-Herménégilde pour le déficit 2024 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC), au montant de 12 886,51 \$
- **QUE** la trésorière soit autorisée à verser ladite somme en septembre 2025 et payable 30 jours suivant la facturation.

Adoptée.

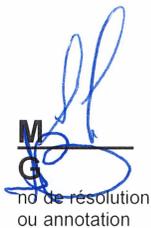
2025-06-09-11.18 RENOUVELLEMENT PROGRAMME ENVIRONNEMENT-PLAGE

ATTENDU QUE le Programme Environnement-Plage est de retour pour l'été 2025, afin de vérifier la qualité bactériologique des eaux de baignade des plages du Québec et informer la population pour favoriser la sécurité des baigneurs;

ATTENDU QUE deux visites d'échantillonnage seraient effectuées au cours de la saison pour un coût total estimé à 147,00 \$ plus taxes, et qu'en cas de côte D, un échantillonnage supplémentaire pourrait être nécessaire et entraîner des coûts additionnels;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'ACCEPTER** que le Programme Environnement-Plage procède à la vérification de la qualité bactériologique des eaux de baignade des plages du Québec et informe la population pour favoriser la sécurité des baigneurs, pour un coût total estimé à 147,00 \$, plus les coûts additionnels si un échantillonnage supplémentaire est nécessaire en cas de côte D.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

- **D'AUTORISER** madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron à signer le consentement et tous les documents utiles et nécessaires afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2025-06-09-12 **RÉGIE INCENDIE DE COATICOOK**

Monsieur le maire Steve Lanciaux n'a rien à mentionner. Il n'y a pas eu de réunion.

2025-06-09-13 **RÉGIE RIGDSC ET HYGIÈNE DU MILIEU**

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust n'a rien à mentionner. La prochaine réunion aura lieu demain.

2025-06-09-14 **FORÊT HEREFORD**

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que la construction de la tour au Mont Hereford est débutée et devrait se terminer à la fin juin. La date de l'inauguration est à venir.

L'assemblée générale annuelle de Forêt Hereford se tiendra le 5 juillet 2025 à 9 h 00 au Centre communautaire de Saint-Herménégilde, suivi d'une visite à la tour. Vous êtes tous les bienvenus.

2025-06-09-15 **LOISIRS**

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin n'a rien à mentionner.

2025-06-09-16 **FAMILLE**

Monsieur le conseiller Simon Normandin n'a rien à mentionner. Il souhaite une bonne fin d'année scolaire aux étudiants de la municipalité.

2025-06-09-17 **CULTURE**

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust n'a rien à mentionner.

2025-06-09-18 **LACS ET COURS D'EAU**

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir est absent, Monsieur le conseiller Mario St-Pierre n'a rien à mentionner.

2025-06-09-19 **DIVERS**

Rien à mentionner.

2025-06-09-20 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2025-06-09-21 **AUTRES SUJETS**

La prochaine session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde se tiendra le 14 juillet 2025 à 19 h 00.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde


M
G
no de résolution
ou annotation

2025-06-09-22 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin propose la levée de l'assemblée à 19 h 28.



Directrice générale et greffière-trésorière



Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.